



POLITIQUE DES REMPLACEMENTS-HIVER 2025

RÈGLE ET APPLICATION

- ✓ Chaque Capitaine se doit de soumettre sa liste de joueurs réguliers (maximum 10 joueurs) via le formulaire d'inscription. Il est possible de modifier votre alignement jusqu'à la date limite d'inscription (10 OCTOBRE) via votre « [Mon Compte](#) », accessible en haut à droite du site Internet
- ✓ Un joueur qui ne se retrouve pas sur cette liste est considéré comme un remplaçant
- ✓ Un joueur ;
 - Peut se retrouver sur la liste de plus d'une équipe d'une même catégorie. Toutefois, la règle d'appartenance s'applique ;
« Un joueur ne peut jouer avec une équipe d'une même catégorie s'il a déjà joué 4 parties avec une autre équipe de cette même catégorie. »
 - Ne peut participer aux séries, même s'il est inscrit dans la liste de régulier, s'il ne respecte pas la règle de l'éligibilité ;
« Un joueur doit avoir joué 4 parties avec une même équipe pour être éligible pour participer aux séries éliminatoires tandis que le gardien doit avoir gardé les buts 1 partie pour être éligible. »

COÛT

Le coût pour un remplacement est de 15\$ par partie.

Prendre note que pour les parties à 22h10, le coût pour un remplacement sera de 10\$

	COÛT	Nb. de droit de jeu
À l'unité	15,00\$	1x
À l'unité (rabais 22h10)	10,00\$	1x
Gardien de but	0\$	Illimité

*Les taxes sont incluses



Comité Organisateur
DEK Hockey Saint-Hyacinthe
direction@deksth.com